



## COMPTE-RENDU

RENCONTRE DES USAGERS DES CIMETIERES  
AVEC M. PHILIPPE BEYSSI, ADJOINT AU MAIRE

26 juin 2015

### TRAVAUX D'ABAISSES DE TROTTOIRS

L'ensemble des divisions du cimetière nouveau a fait l'objet de travaux d'abaissement de trottoirs à l'automne 2014 et au printemps 2015 afin de permettre un meilleur accès des personnes à mobilité réduite dans les divisions. Les abaissés ont eu lieu en différents points de chaque division, qui sont choisis en fonction de la circulation piétonne dans le cimetière (continuité des allées principales des divisions, etc.).

Un programme de travaux d'accessibilité va débuter au cimetière ancien début septembre 2015 pour une durée de deux semaines : dépose de dalles de passage sur les divisions 10 et 11 (4 dalles), 16 abaissés de trottoir (accueil et divisions 1-6-7-8-9-10-11-12-13).

### BILAN DE L'ENTRETIEN DES DIVISIONS ENGAGONNEES AU CIMETIERE NOUVEAU ET PERSPECTIVES D'EXTENSION A D'AUTRES DIVISIONS

L'engazonnement s'inscrit dans le cadre du programme de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics et permet d'embellir le cimetière. Les deux premiers projets ont été réalisés en 2013 et 2014 (division 22 A et division 3). A l'automne 2015 sera réalisé un placage de gazon à la place de l'enrobé en mauvais état sur les espaces situés le long des divisions 14 et 21. Cette opération sera accompagnée d'un engazonnement de la division 21. L'extension progressive de l'engazonnement à d'autres divisions est envisagée, en particulier en divisions 9 et 10.

Un assèchement du gazon s'est produit durant la saison sèche. Le gazon n'est pas arrosé afin de préserver la ressource en eau mais redeviendra vert dès les prochaines pluies.

Globalement, les usagers présents estiment le résultat satisfaisant et sont favorables à l'engazonnement de nouvelles divisions.

## INFORMATION SUR LES TRAVAUX A VENIR

Les travaux suivants sont prévus dans les mois à venir :

- Abaissements de trottoirs dans une partie des divisions du cimetière ancien ;
- Pose d'un panneau de signalisation du parking vélos ;
- L'engazonnement de la division 21 nécessitera le retrait des 21 dalles de passage existantes dans cette division, comme le permet le règlement intérieur des cimetières. Les titulaires ou ayant droit des concessions concernées recevront fin juin, début juillet un courrier les invitant à retirer ces dalles dans un délai de deux mois. A défaut, c'est la ville qui procèdera à l'enlèvement.

## MARRONNIERS DU CIMETIERE NOUVEAU

Les usagers présents sont mécontents des nuisances causées par les marronniers, notamment de la chute des feuilles ainsi que, en cette saison, de la chute des fleurs.

Le ramassage des feuilles fait partie des missions des agents du cimetière. L'absence de feuille dans les allées est toutefois un objectif difficile - voire impossible - à atteindre en raison de la chute permanente de feuilles pendant plusieurs mois et de la superficie du cimetière. Il en est de mêmes des fleurs, durant la saison de floraison.

Il est expliqué par ailleurs que le choix de cette essence d'arbre a été fait il y a de nombreuses années. Aujourd'hui, pour les nouvelles plantations et les remplacements d'arbres, le choix est fait d'espèces à plus petit développement, dont les branches ne surplomberont pas les sépultures.

En outre, les arbres qui n'ont pas été taillés jeunes ne peuvent plus l'être aujourd'hui.

## PRIX D'ACHAT ET DE RENOUVELLEMENT DES CONCESSIONS

La ville est attentive à ce que le prix d'achat et de renouvellement des concessions participe au coût de fonctionnement du cimetière tout en étant proportionné aux moyens financiers des usagers. Globalement, les prix pratiqués à Vitry restent inférieurs aux prix constatés dans la région.

UN CAHIER EST MIS A VOTRE DISPOSITION A LA CONSERVATION POUR RECUEILLIR VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS